

AFFAIRE N° 36

RENEGOCIATION D'UNE PARTIE DE LA DETTE COMMUNALE  
AUPRES DU GROUPE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (C.D.C.)

PASSATION D'UN MARCHE D'ETUDES AVEC L'UNION NATIONALE INTERPRO-  
FESSIONNELLE DE FINANCEMENT AUDIT ET GESTION (U.N.I.F.A.G.)

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à une étude menée par l'Union Nationale Interprofessionnelle de Financement Audit et Gestion (U.N.I.F.A.G.), je viens de demander à la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) de renégocier un certain nombre de prêts contractés auprès de son Groupe, pour un capital restant dû de l'ordre de 78 000 000 F.

Pour me permettre de mener à son terme cette renégociation, je vous demande de m'autoriser :

- à passer auprès du Groupe de la C.D.C. tout avenant nécessaire ;
- à solliciter auprès du même Groupe tout nouvel emprunt permettant le remboursement anticipé des prêts renégociés ;
- à payer les indemnités légales réclamées par la C.D.C. ;
- à régler une commission à l'U.N.I.F.A.G., représentée par Monsieur Guy RENAUDIN, au prorata de la dette renégociée d'après le barème suivant :

. 0,50 pour mille .....	de	0 F	à	30 000 000 F ;
. 0,30 pour mille .....	de	31 000 000 F	à	50 000 000 F ;
. 0,20 pour mille .....	de	51 000 000 F	à	100 000 000 F ;
. 0,15 pour mille .....	de	101 000 000 F	à	200 000 000 F ;
. 0,10 pour mille .....		201 000 000 F		et plus.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---

Fait à Saint-Denis,  
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint  
François NEYRA

